

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	47 (1918)
Heft:	19
Rubrik:	Échos de la presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Après diverses réponses des élèves, le maître, tirant parti des idées exprimées et les précisant, inscrit au tableau noir les phrases suivantes :

1. La parole de Dieu, contenue dans les livres saints et enseignée par les ministres de la religion, doit toujours être reçue avec attention et respect.

2. Il ne suffit pas d'entendre la parole de Dieu, il faut la recevoir dans une bonne terre, c'est-à-dire dans un cœur bien disposé, dans une âme sérieuse, généreuse et résolue d'accomplir avec persévérance la volonté de Dieu, manifestée dans l'Évangile.

Dans l'étude de la vie de Notre-Seigneur, vous entendrez souvent parler de paraboles. Celle du semeur doit vous faire comprendre ce que c'est. Une parabole est un récit destiné, sous une forme simple et figurée, à nous faire saisir et retenir une vérité. Les paraboles de Notre-Seigneur sont les plus belles, parce qu'elles se rapportent à notre plus grand bien, au salut de notre âme.

Remercions Notre-Seigneur, le Cœur Sacré de Jésus en qui sont tous les trésors de la sagesse et de la science, de nous avoir si bien montré le chemin du devoir, le sentier de la vertu, et demandons à sa Bonté de le suivre toujours avec courage et fidélité.

F. BARBEY.

ÉCHOS DE LA PRESSE

Extrait d'un article publié dans *La Liberté* par M. Antonin Bondallaz :

Un coup d'œil jeté sur la situation dont jouissent les employés des administrations fédérales, des établissements de banque, du commerce et de l'industrie, fait nettement ressortir l'infériorité du traitement des instituteurs, tant dans les communes rurales que dans les communes urbaines. Actuellement, le salaire d'un instituteur fribourgeois n'atteint pas celui d'un artisan, d'un ouvrier, ni même celui d'un domestique de campagne.

Si l'on établit une comparaison, à la lumière de la statistique sur la matière, entre les traitements du personnel enseignant fribourgeois et ceux qui sont servis au corps enseignant primaire de presque tous les autres cantons, on est frappé de la différence et l'on demeure absolument convaincu de la nécessité d'une réforme. Deux rapprochements pris sur le vif en diront beaucoup plus que de longs commentaires. Après vingt années de service, l'instituteur d'une commune rurale fribourgeoise touche un traitement maximum de 1 850 fr., dont 1 700 fr. de la commune et 150 fr. de l'Etat, à titre de prime d'âge ; après le même laps de temps, l'instituteur d'une commune rurale vaudoise jouit d'un traitement maximum de 3 600 fr., dont 2 400 fr. de la commune et 1 200 fr. de l'Etat, à titre de prime d'âge. A Fribourg, ville universitaire de 22 000 âmes, un instituteur n'atteint le traitement maximum, soit 3 750 fr. y compris la prime d'âge de l'Etat, qu'après vingt-cinq années de service dans la commune ; à Soleure, cité de 12 000 habitants, un instituteur primaire touche un traitement maximum de 5 900 fr., obtenu après vingt années de service.

Dans le canton de Fribourg, les traitements actuels sont fixés comme suit, d'après les trois catégories de communes établies par la loi en vigueur jusqu'ici :

Pour les instituteurs, minimum : 1 400 fr., 1 600 et 2 400 fr. ; maximum, y compris la prime d'âge allouée par l'Etat : 1 850 fr., 2 050 et 2 850 fr.

Pour les institutrices, minimum : 1 000 fr., 1 300 et 1 800 ; maximum, y compris la prime d'âge : 1 520 fr., 1 620 et 2 120 fr.

Sans parler du canton de Vaud déjà cité, indiquons maintenant le traite-

ment maximum servi aux instituteurs de quelques cantons, après quinze ou vingt ans de service, y compris les primes d'âge allouées par l'Etat : Neuchâtel, 3 900 fr. ; Argovie, 3 000 fr. ; Soleure, 3 000 fr. ; Schaffhouse, 3 700 fr. ; Thurgovie, 3 400 fr. ; Zurich, 4 600 fr. ; Saint-Gall, 3 300 fr. Notons en passant que, dans certains cantons, tels que Soleure, Schaffhouse, Argovie, etc., les institutrices jouissent d'un traitement égal à celui des instituteurs.

Mentionnons aussi le traitement maximum des instituteurs primaires dans les principales villes suisses : Bâle, 7 300 fr. ; Zurich, 7 000 fr. ; Berne, 7 000 fr. ; Soleure, 5 900 fr. ; Lucerne, 5 300 fr. ; Aarau, 5 300 fr. ; Baden, 5 500 fr. ; Neuchâtel, 5 200 fr. ; Schaffhouse, 5 200 fr. ; Vevey, 5 000 fr. ; Montreux, 5 000 fr. ; Thoune, 4 800 fr. ; Berthoud, 4 700 fr. ; Moutier, 4 800 fr. ; Zoug, 4 600 fr., etc.

En examinant les données fournies par la statistique, données d'une rigoureuse exactitude et livrées par le *Journal suisse des instituteurs*, on constate que l'infériorité de la situation matérielle du corps enseignant fribourgeois provient surtout de l'extrême modicité des primes d'âge allouées par l'Etat. La loi sur la matière date de 1884 et n'a pas été modifiée depuis lors. Ainsi, tandis que, dans les cantons de Vaud, Neuchâtel, Soleure, Schaffhouse, Argovie, Thurgovie, Zurich, etc., l'Etat sert aux instituteurs des primes d'âge s'élevant à un maximum de 1 000 ou 1 200 fr., dans le canton de Fribourg, les primes d'âge n'atteignent qu'un maximum de 150 fr. pour les instituteurs et 120 fr. pour les institutrices, après quatorze ou dix-neuf ans de service.

Se basant sur les chiffres ci-dessus énoncés, la société de secours mutuels du corps enseignant fribourgeois a exprimé, dans sa dernière pétition au Grand Conseil, les revendications suivantes, selon les trois catégories de communes :

Instituteurs, traitement initial : 2 000, 2 600 et 3 200 fr. ; après quatre années de service : 2 200, 2 800 et 3 600 fr. — Institutrices, traitement initial : 1 800, 2 100 et 2 400 fr. ; après quatre années de service : 2 000, 2 300 et 2 800 fr.

A ces traitements viendraient s'ajouter des primes d'âge payées par l'Etat comme suit : aux instituteurs, 100 fr. tous les deux ans, à partir de l'obtention du brevet définitif, soit un maximum de 800 fr. obtenu après dix-neuf ou vingt-quatre années de service dans le canton ; aux institutrices, 600 fr. dans les mêmes conditions.

Ces prétentions sont modestes ; même si elles étaient admises, la situation matérielle du corps enseignant fribourgeois resterait encore inférieure à celle du personnel enseignant primaire de beaucoup d'autres cantons.

* * *

Comme tous les autres enseignements, celui de l'arithmétique doit être à la fois éducatif et utilitaire ; en même temps qu'il fournit aux enfants un grand nombre de notions utiles, il concourt, s'il est bien donné, à la formation de leur esprit.

En effet, les mathématiques, même dans l'enseignement le plus élémentaire, ont pour but, d'abord, d'accoutumer l'esprit à raisonner d'une façon précise, à déduire logiquement, à tout vérifier, et ces habitudes d'ordre, de rigueur, sont évidemment très précieuses même dans la vie courante.

Mais de telles habitudes ne s'acquièrent pleinement que par une étude approfondie des mathématiques ; or, les mathématiques pures ne sont pas de notre domaine. Nos élèves seront plus tard cultivateurs, ouvriers, commerçants : adaptons notre enseignement à leurs futurs besoins ; présentons-leur clairement les notions dont ils auront à faire usage ; par des exercices pratiques, préparons-

les à mettre en œuvre ces notions ; rejetons tout ce qui n'est que curiosité et virtuosité intellectuelle.

Voyons les conséquences qui découlent de ces remarques préliminaires, et cherchons en premier lieu comment il convient de rendre éducatif l'enseignement de l'arithmétique.

En ce qui concerne les leçons, notre règle essentielle sera celle-ci : habituer les élèves à raisonner avec précision ; les obliger à démontrer, à expliquer ce qu'ils avancent ; n'attacher aucun prix aux procédés empiriques.

S'agit-il de la multiplication d'un nombre décimal par 10, par 100, par 1 000 ? Nous ne nous contenterons pas de formuler la règle (à savoir qu'on avance la virgule d'un ou de plusieurs rangs vers la droite) ; nous poserons le problème suivant : une règle a 3dm.45 de long ; quelle longueur feront 10 règles semblables posées bout à bout ?

Nous avons à faire cette opération : $3 \text{ dm. } 45 \times 10$. Or, 3 dm. 45 font 345mm ; les 10 règles auront $345 \text{ mm} = 10 \times 345 \text{ mm.}$; or, 345 mm. égalent 34 dm. 50 ; nous pourrons donc écrire : $3 \text{ dm. } 45 \times 10 = 34 \text{ dm. } 50$.

Toutes ces explications et démonstrations doivent être présentées avec des termes d'une précision rigoureuse. « Il n'y a pas de synonymes en mathématiques, disait récemment un inspecteur. Quand vous dites que multiplier 41 par 3, c'est « répéter » trois fois le nombre 41, vous n'employez pas le terme propre et technique ; multiplier 41 par 3, c'est faire la somme de trois nombres égaux à 41. Le mot « répéter » n'est pas mathématiquement défini, tandis que le mot « somme » l'est. »

Mais quand on parle de la portée éducative des leçons d'arithmétique, il faut souligner particulièrement l'importance du calcul mental. En dehors de sa valeur pratique, celui-ci soumet l'esprit à une gymnastique excellente : il oblige les enfants à réfléchir ; tandis que, dans le calcul écrit, ils font souvent les opérations machinalement, le calcul mental les force à se replier sur eux-mêmes, à faire intérieurement un travail pénible, mais très profitable. En outre, le calcul mental favorise la discipline, parce qu'il rend les enfants plus attentifs ; il est enfin un stimulant d'une haute valeur, parce que les enfants à l'esprit lent peuvent y réussir presque aussi bien que les intelligences vives.

Seulement, pour que le calcul mental donne ces résultats, on doit l'enseigner avec la méthode convenable. Si, aux cours préparatoire et élémentaire, il se confond presque avec le calcul oral, il s'en distingue ensuite de plus en plus. La différence essentielle consiste en ce que, dans le calcul écrit (sauf pour la division), on commence par les unités les plus faibles, tandis que le calcul mental commence par les unités les plus élevées ; une addition, par exemple, sera commencée par la gauche.

Tout ce qui précède concerne l'enseignement oral de l'arithmétique. Pour que les devoirs écrits aient la même valeur éducative, certaines précautions sont nécessaires. Ainsi, nous ne proposerons jamais que des questions qui obligent à raisonner ; nous rejeterons les problèmes qui peuvent être résolus par des procédés purement mécaniques ; c'est dire que, par exemple, nous ne ferons pas résoudre de ces fameux problèmes de « mélanges », dont les élèves ne viennent à bout que par des moyens empiriques.

En outre, les problèmes seront bien gradués ; très faciles au début, et accessibles à tous les élèves, ils ne dépasseront jamais la portée d'un enfant de force intellectuelle normale ; il est essentiel, en effet, de ne pas détruire la confiance en soi-même.

Mais voici qui est plus important encore, et malheureusement trop négligé : il convient d'obliger les élèves à lire attentivement la question, à peser les termes un à un, à découvrir la signification exacte du problème. Souvent, il nous faudra les aider dans ce travail de préparation, car les données leur seront souvent étrangères ; ainsi, on leur propose de nombreuses questions sur le revenu, l'intérêt, l'escampte..., tout comme si cela leur était familier ; il faut s'assurer qu'ils comprennent clairement ce qu'on entend par le capital, le taux, les frais divers, le revenu net, etc. ; c'est seulement ensuite qu'ils se mettront au travail.

Pour obtenir cet effort de réflexion personnelle, il faut obliger les enfants à « faire la figure », chaque fois que la solution peut en être facilitée. Cette année encore, on a vu dans un examen beaucoup de candidats échouer sur une question pourtant bien simple : il s'agissait de trouver la dépense pour la peinture des bornes le long d'une route, sur une distance donnée ; les résultats trouvés étaient presque tous faux, parce qu'on avait négligé de tracer le croquis, avec l'indication de toutes les bornes, kilométriques ou hectométriques.

Plus encore que la préparation, la correction des problèmes est importante et délicate ; la méthode employée, sur ce point, est souvent défectueuse. D'ordinaire, le moment de la correction venu, le maître se contente d'envoyer au tableau un élève, un des meilleurs, qui écrit la solution qu'il a trouvée ; ses camarades l'écoutent, puis copient ce qui est écrit au tableau. Ce procédé rudimentaire est tout à fait insuffisant, car il n'oblige pas les élèves qui se sont trompés à voir la cause de leurs fautes, leurs erreurs de raisonnement. Que faut-il donc faire ? Contrôler d'abord tous les devoirs ; prendre note (cela peut se faire assez rapidement) des principales fautes de raisonnement, ou de rédaction, ou de calcul. Une fois renseigné, le maître prend en main un cahier, reproduit au tableau, telle quelle, la solution qu'il y trouve, indique tout ce qui doit y être retouché ; en regard, il montre ce qui devait être fait ; si deux marches étaient possibles, il les indique, il les compare. Et pendant ces explications, les élèves ne restent pas inactifs ; par des questions nombreuses, ils sont tenus en haleine, sont obligés de montrer qu'ils suivent les étapes du raisonnement, et qu'ils seraient ensuite capables de les retrouver. Le lendemain, la même question pourra être posée, avec d'autres termes, d'autres données. Une telle correction excite et soutient l'activité intellectuelle ; elle permet de tirer du calcul écrit toute sa portée éducative.

(*L'Ecole et la famille.*)



BIBLIOGRAPHIES

L'Almanach du P. Girard. — Pour la cinquième fois, notre modeste publication scolaire vient de paraître. Bien que né la première année de la guerre, soit à une époque bien critique, l'agenda du P. Girard a fait son chemin, et, chaque année, il se répand davantage et prend place, non seulement parmi les manuels indispensables de l'écolier comme aussi du jeune homme appelé à suivre les cours complémentaires, mais au foyer familial où il ne manque pas d'apporter, avec une foule de renseignements variés et instructifs, un rayon de gaieté et de bonheur.

Un rapide coup d'œil jeté sur la nouvelle édition permet de constater que celle-ci constitue un progrès sur ses devancières. C'est que des collaborateurs et collaboratrices, amis de la jeunesse et désireux de lui être utiles, lui prêtent gracieusement leur aimable talent. Plusieurs articles, dus à la plume de spécia-